



Les échos de Crossey

L'actualité de notre village

Mars/Avril
[2015\N° 0]

Saison culturelle

Trois spectacles
de mars à avril !

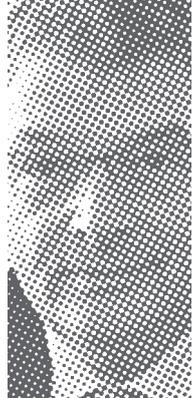
Élections

Élisez vos
conseillers
départementaux

Le dossier

Projet SEMCODA,
un nouveau
centre-bourg !





Le mot du maire

Le début d'année fut terrible, le choc du 7 janvier a bouleversé la France et une grande partie du monde.

Dire qu'au début du 21^e siècle, nous en sommes encore à ce stade de barbarie me paraît de la pure folie. La gent humaine n'a pas de quoi être fière d'elle.

Le 7 janvier 2015 restera comme une des dates les plus noires de notre histoire moderne. Aucun terrien n'est à l'abri de ce déchaînement de violence.

Nous avons le devoir de garder la tête haute, d'affirmer nos convictions, nos valeurs d'hommes libres, nous battre pour la démocratie, seule garante de la vraie liberté.

La démocratie à la française est un monument d'une architecture fragile, son équilibre est instable. La pierre qui lui sert de clé de voute est celle de la laïcité, elle implique la liberté de jugement, l'esprit critique, celui du débat entre les hommes et l'universalisme des droits.

Nous citoyens, possédons l'arme absolue sous forme d'un bulletin de vote. Nous pourrions utiliser ce droit de vote dans quelques jours pour élire les nouveaux conseillers départementaux. La réforme territoriale est en cours de discussion, elle définira les compétences à venir des départements, des régions d'ici le mois d'août. D'après ce qui se dit, il n'y aura pas de révolution, solidarité, éducation, resteront à la charge du département.

Halte à l'abstention, un mal qui ronge la démocratie, nous devons VOTER. Notre avenir se joue dans l'urne républicaine. Plus elle sera pleine, mieux nous pourrions construire notre avenir.

Les élus stéphanois préparent le budget 2015 dans un contexte nouveau, celui de la baisse des dotations de l'Etat. Il nous faut trouver un équilibre budgétaire différent pour réaliser l'aménagement du cœur de village dans un délai raisonnable. C'est le gros projet du mandat. Le début du printemps verra les chantiers démarrer : place, bâtiment logements et commerces, conformément à la présentation faite dans les Echos de Crossey et à une exposition présentée dans le hall de la mairie.

Votre maire,
Jean-François GAUJOUR

“Nous avons le devoir de garder la tête haute, d'affirmer nos convictions, nos valeurs d'hommes libres, nous battre pour la démocratie, seule garante de la vraie liberté.”

Nouveaux arrivants : journée d'accueil



C'est le VENDREDI 10 AVRIL 2015 que nous accueillerons les nouveaux arrivants, installés depuis 2013, à la salle du conseil à 18h30.

Directeur de la publication : Jean-François Gaujour.
Comité de rédaction : commission vie du village.
Rédaction : mairie, associations, Pays Voironnais.
Maquette/direction artistique : L'atelier du graphiste.
Mise en page et impression : Imprimerie Grafi.
Tirage : 1180 exemplaires, Dépôt légal : à parution.
Site internet : www.st-etienne-de-crossey.fr/
Pour les Echos de mai / juin : envoyer vos articles pour le 10 avril à : echos@crossey.org

Les Echos numéro zéro

Nous sommes heureux de vous présenter les Echos de Crossey, nouvelle formule.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques à :

echos@crossey.org

Saison culturelle **Au fil des voix**

CONCERT « ALORS, TU CHANTERAS... »

**De Monteverdi à Bernstein / jeudi 19 mars 20h30
salle des fêtes**

Un an après le succès de « Mozart, la nuit », la chanteuse soprano Claire Delgado-Boge nous propose sa nouvelle création.



Une chanteuse se souvient, avant d'entrer en scène, de son parcours artistique mais aussi des rôles qu'ont eus sa mère et sa grand-mère dans la construction de son identité musicale. « Autour de textes de Nancy Huston et d'un répertoire musical varié (lyrique, baroque, comédie musicale...), « Alors, tu chanteras... » est une évocation de la musique comme un lien que l'on se transmet de génération en génération. » Concert proposé en partenariat avec la MC2.

Tarifs : 8 € et 6 €.

CONCERT SAM'M

**Jazz et musiques du monde : jeudi 2 avril 20h30
salle des fêtes**

Sam'm, chanteur et guitariste d'origine camerounaise,



explore l'univers du jazz mais aussi de la world music et du folk. Ses inspirations sont Nat King Cole, Al Jarreau, Bob Marley. Une musique éclectique, acoustique et chaleureuse où rythmes africains fusionnent avec des couleurs latines. Dans le cadre du Voiron Jazz Festival 2015.

Tarifs : 9 €, 7 € et 5 €.

**Réservations conseillées pour ces deux spectacles
(04 76 06 00 96 ou bibliothèque@crossey.org)**

CIRQUE « MATAMORE »

**Samedi 11 avril 19h30 et
vendredi 17 avril 20h30
MC2 de Grenoble**

Par le Cirque TROTTOLA et le Petit théâtre BARAQUE.
Pour tous dès 10 ans.

Tarifs : 18 € et 12 €. Covoiturage possible.

**Réservations avant le 19 mars au
04 76 06 00 96
ou bibliothèque@crossey.org**



Les élections départementales (ex-cantonales) désignent les membres du conseil départemental (ex-général) dans le cadre du canton. **Elles auront lieu les 22 et 29 mars 2015 à la salle des fêtes.**

Le département passera de 58 à 29 cantons. Le canton de Voiron dont fait partie Saint-Etienne de Crossey a été modifié. Nous accueillons les communes de La Murette et Saint-Casien. La commune de Chirens fera partie du canton « du Grand-Lemps ».

Le nouveau mode de scrutin s'appliquera pour la première fois : **deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours.** Les candidats devront se présenter **en binôme composé d'une femme et d'un homme.** Cette disposition vise à poursuivre l'objectif de parité qui avait commencé à être mis en œuvre depuis la loi du 31 janvier 2007.

Nouveaux électeurs de 18 ans :

A l'occasion des élections départementales, pourront voter les jeunes ayant atteint leur majorité à la veille du 1^{er} tour, soit le 21 mars 2015.

Les jeunes ayant 18 ans entre le 1^{er} et le 21 mars 2015 doivent prendre contact avec le secrétariat de la mairie avant le 17 mars pour pouvoir voter.

Vote par procuration :

Si vous ne pouvez vous rendre au bureau de vote (maladie, absence...) lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Vous devez déposer votre demande en personne à la gendarmerie, afin qu'elle parvienne en mairie au plus tard le samedi 21 mars 2015.

Par ailleurs, il vous est désormais possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter à la gendarmerie.



État civil **NAISSANCES**

Emma Vachey née le 3 janvier 2015 à Voiron

Maël Blanc né le 3 février 2015 à Voiron

Roxane Goncalves née le 4 février 2015 à Voiron

Ulysse Schneider né le 11 février 2015 à Voiron



Inscriptions rentrée scolaire 2015

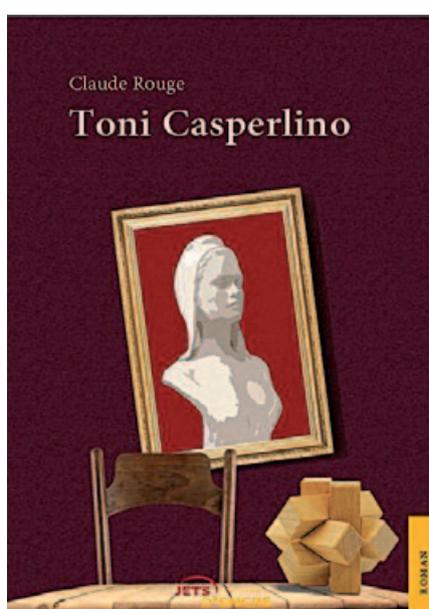
Rencontre dédicace

Vendredi 3 avril à 18h, la bibliothèque municipale accueille deux auteurs de la région, **Alain Graz et Claude Rouge**, pour une rencontre dédicace.

Alain Graz présentera son deuxième recueil de poésie, **Le Blanc Paradis de l'oubli**, paru en 2013.

Claude Rouge nous rend à nouveau visite, cette fois-ci pour nous parler de son dernier roman, **Toni Casperlino**, histoire d'un malicieux plombier décidé coûte que coûte à devenir président de la République.

La rencontre sera ponctuée de lectures d'extraits par les auteurs. Une séance de vente-dédicace conclura la soirée. Nous vous y attendons !



Seuls les enfants nés en 2012, les nouveaux arrivants ainsi que les enfants allant de l'école maternelle à l'élémentaire sont concernés.

Les parents doivent effectuer la démarche en mairie en se munissant de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois. Un certificat d'inscription scolaire sera remis et devra être signé des deux parents.

Attention, l'inscription ne sera définitive qu'après rendez-vous pris avec la directrice de l'école en vous munissant des pièces suivantes :

- le **certificat d'inscription** signé du Maire
- **votre livret de famille** (photocopie jugement de divorce si besoin)
- le **carnet de santé** de l'enfant (photocopie des vaccinations DTP)
- le **certificat de radiation** de l'ancienne école (si ancienne inscription)
- la **fiche de renseignements** (pour l'école élémentaire)

Pour une inscription à l'école élémentaire, la directrice vous propose : les lundis 4 et 11 mai 2015 de 8h30 à 17h30.

En cas d'empêchement, merci de prendre rendez-vous directement avec la directrice au 04 76 06 05 57.

Pour une inscription à l'école maternelle, la directrice vous propose : les mardis 5 et 12 mai 2015 de 16h à 17h30.

En cas d'empêchement, merci de prendre rendez-vous directement avec la directrice au 04 76 06 06 76.

Remplacement

Nous recherchons une personne pour un remplacement. Mission : ménage de l'école élémentaire.

Horaires : 13h15 par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h à 18h45 et mercredi 13h à 15h15.

Si vous êtes intéressé, merci de transmettre une lettre de motivation et un CV en mairie.

Exposition

Poterie à l'école maternelle

Dans le cadre du projet d'école, tous les enfants de l'école maternelle ont participé à un projet en arts plastiques en janvier.

Chaque enfant a travaillé durant 4 semaines pendant des séances de 30 minutes en demi-groupe classe avec son enseignante et l'aide d'une intervenante professionnelle Madame Aline Mussi.

Le projet était de faire découvrir aux enfants une nouvelle matière :

- **expérimenter,**
- **adapter son geste,**
- **apprendre des techniques particulières,**
- **créer des objets.**



Rappel de quelques règles en urbanisme

L'application du droit des sols est constituée de trois régimes d'autorisations (le permis de construire, le permis d'aménager et le permis de démolir) et d'un régime de déclaration (la déclaration préalable).

La commune n'a pas à vérifier la propriété du terrain, les servitudes de droit privé, les plans intérieurs et la surface de plancher, il s'agit d'un régime déclaratif. Les autorisations d'urbanisme ne sont accordées qu'au vu des règles d'urbanisme.

Certains travaux ne sont soumis à aucune autorisation d'urbanisme, par exemple les constructions inférieures ou égales à 5 m². Les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) doivent cependant être respectées.

Les différents formulaires sont à télécharger sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>

Le permis d'aménager :

Il est notamment exigé pour l'aménagement de lotissements s'il y a création d'équipements communs, pour des travaux d'affouillements et exhaussements du sol d'une hauteur et d'une profondeur de plus de 2 m et d'une superficie supérieure ou égale à 2 hectares, pour les coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés.

Le permis de démolir :

Il a été instauré dans les zones urbaines (zone U) du règlement d'urbanisme de la commune. Il y a lieu de faire une demande spécifique lorsqu'il n'est pas associé à un permis de construire, à une déclaration préalable ou à un permis d'aménager, pour lesquels les formulaires de demande incluent la demande de démolition.

Déclaration ou Permis ? (listes indicatives et non exhaustives)

Le Permis de construire (PC) :

La demande de permis de construire concerne la plupart des travaux de construction. Il est composé :

- de formulaires officiels (à retirer en mairie ou à télécharger sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>).
- de documents annexes listés dans le bordereau des pièces jointes (plan de situation, plan de masse, plans de façades, ...).

La demande de permis de construire doit être adressée à la mairie de la commune en 5 exemplaires contre un récépissé de dépôt. Le délai d'instruction est de deux mois pour une maison individuelle et de trois mois dans les autres cas.

Le Permis de construire est obligatoire pour :

- la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m² si la construction créée est indépendante.

- la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 40 m² si cela correspond à l'extension d'un bâtiment existant et situé en zone urbaine.

- le changement de destination de locaux (par exemple transformation d'un commerce en habitat) lorsque les travaux ont pour effet de modifier la structure porteuse du bâtiment ou sa façade.

- les piscines dont la couverture a plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie les piscines dont le bassin est supérieur à 100 m².

- les châssis et serres de production dont la hauteur est supérieure à 4 mètres, ou supérieur à 1,80 m et dont la superficie est supérieure à 2000 m².

La Déclaration préalable (DP) : Le dossier de déclaration préalable à la mairie est composé de :

- formulaires officiels (à retirer en mairie ou à télécharger sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>)

- documents annexes listés dans le bordereau des pièces jointes (plan de situation, plan de masse, plans de façades, ... En fonction du projet).

La déclaration doit être adressée à la mairie de la commune en 3 exemplaires contre un récépissé de dépôt. Le délai d'instruction est d'un mois.

La déclaration préalable est obligatoire pour :

- Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (nouvelle ouverture, transformation de fenêtre en porte...) y compris les travaux de ravalement.

- les clôtures.

- les piscines non couvertes ou dont la couverture a moins de 1,80 m de haut et dont le bassin est supérieur à 10 m² et inférieur ou égal à 100 m².

- le changement de destination de locaux (par exemple transformation d'un commerce en habitat) sans travaux ou lorsque les travaux n'ont pas pour effet de modifier la structure porteuse du bâtiment ou sa façade.

- la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m² de sur-

face de plancher et d'emprise au sol si la construction créée est indépendante.

- la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure ou égale à 40 m² si cela correspond à l'extension d'un bâtiment existant et situé en zone urbaine.

ATTENTION : si la surface de plancher ou l'emprise au sol nouvellement créée a pour effet de porter la surface de plancher totale de la construction ou l'emprise au sol de la partie de celle-ci constitutive de surface de plancher au-delà de 170 m², le dépôt d'un permis de construire est obligatoire.

Information : Pour les abris de jardin, les élus ont délibéré pour une taxe d'aménagement à 50% au lieu de 100%.

Dispositions communes aux autorisations d'urbanisme :

Affichage obligatoire :

L'arrêté doit être affiché sur le chantier de sorte à être visible et lisible de la voie publique au moins de 2 mois et pendant toute la durée du chantier si celle-ci est supérieure à 2 mois (panneau rectangulaire de 80 cm au minimum). Le délai de recours des tiers est de 2 mois à partir de cet affichage.

Déclaration d'ouverture de chantier :

Lorsque les travaux relatifs à un permis commencent, vous devez déposer en mairie la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) datée et signée.

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux :

A la fin des travaux (soumis à permis ou déclaration), le bénéficiaire doit remettre la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux (DACT) à la mairie, datée et signée.

La commune dispose alors de trois mois pour s'opposer à la conformité des travaux réalisés.

Que ce soit un PC ou une DP, le PLU fixe des règles comme celles qui concernent les limites, la surface de plancher, l'emprise au sol, les réseaux, les clôtures... Vous pouvez les trouver sur le site internet de la commune ou auprès du service urbanisme au 04 76 06 00 11.

La commission urbanisme travaille avec Philippe Durand, architecte conseil du CAUE.

N'hésitez pas à venir le rencontrer, il est présent, sur rendez-vous avec le service urbanisme, pour vous conseiller et/ou vous guider pour vos projets. Ce service est gratuit pour les Stéphanois.

Si vous souhaitez changer votre toit, vos volets, vos fenêtres, votre clôture, ou ne serait-ce que la couleur de ces derniers, vous devez obligatoirement déposer en mairie une Déclaration Préalable de travaux SAUF si vous refaites à l'identique (même couleur, même matériau).



Projet SEMCODA

LE DOSSIER

Pour répondre au besoin de logement identifié lors des ateliers de concertation, une étude puis la réalisation d'un projet ont été confiées à un bailleur public SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) associé à l'architecte M Bouche. Ils nous ont proposé la réalisation de 21 logements dont 11 en accession sociale et 9 en location ainsi que 3 commerces en rez-de-chaussée.

**UNE EXPOSITION EST PRÉSENTÉE
DANS LE HALL DE LA MAIRIE !**

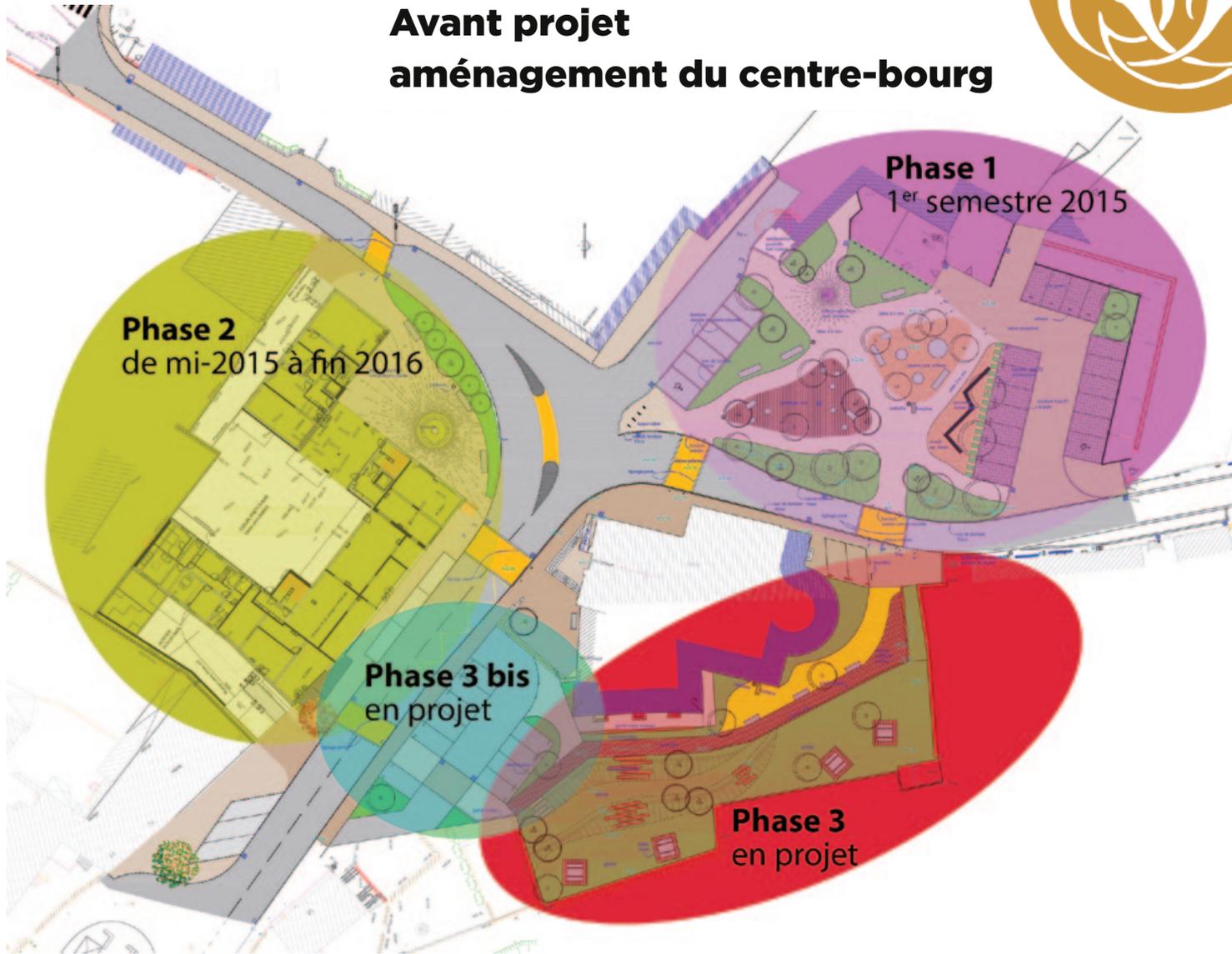
**Dans ce numéro FOCUS
SUR LA PHASE 2 :
logements et commerces**

Les documents présentés ici sont des images en trois dimensions qui vous donnent une idée générale du projet. L'implantation du bâtiment a été étudiée pour favoriser la sécurité des piétons et une meilleure circulation dans un carrefour élargi.





Avant projet aménagement du centre-bourg



PLANNING DES TRAVAUX

Décembre 2014

démolition 1^{er} îlot du buraliste à la fontaine.

Janvier 2015

démolition 2^e îlot de la fontaine au salon de coiffure.

1^{er} trimestre 2015

présentation du projet par la SEMCODA en réunion publique.

Fin 2016

démolition boulangerie et aménagement bâtiment SEMCODA.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

**Matinée diots dimanche 29 mars 2015
à partir de 9 h à la caserne.**

L'association de Saint-Etienne de Crossey / Saint-Aupre vous invite à leur traditionnelle matinée diots / frites dimanche 29 mars 2015 à partir de 9h à la caserne.

**Venez nombreux et avec votre bonne humeur,
emporter vos diots ou les consommer sur place !**

SOU DES ÉCOLES

C'est avec beaucoup de plaisir et d'entrain que le Sou des Ecoles prépare la 30^e édition de la Foulée Nature de Crossey qui aura lieu le dimanche 11 octobre 2015.

Nous commençons dès maintenant à recruter nos « signaleurs » puisque nous devons les déclarer en préfecture au mois de juin. **Sans cette aide précieuse de bénévoles, notre événement ne peut avoir lieu dans de bonnes conditions.**

Signaleurs... C'est quoi ?

Positionnés sur le tracé, en début ou en fin de course, en montagne ou en plaine, entre amis ou en famille, vous indiquez le parcours à nos coureurs. Nous respecterons vos contraintes et volontés.

Si vous êtes partants pour cette aventure ou si vous êtes encore hésitants, **contactez Pierre au 06 15 12 25 04 ou adressez-nous un mail à contact@soudecrossey.fr**

A bientôt. L'équipe des Foulées

CHORALE LA STÉPHANELLE

La chorale reçoit le chœur de Crimée.

Cette formation est composée d'une vingtaine de choristes et solistes étudiants en musique.



Ce sera pour nous l'occasion d'écouter de très belles œuvres à 4 voix extraites de la liturgie orthodoxe ainsi que de la musique populaire.

Pour ces jeunes chanteurs, la musique est un moyen de communiquer leur passion de la musique en abolissant les frontières linguistiques pour s'adresser directement à la sensibilité du cœur.

Venez nombreux soutenir ces magnifiques interprètes du chant choral.

Les billets sont au prix de 15 € le soir du concert, réservations en vente en tarif « prévente » de 12 € auprès des choristes ou chez « Poppy fleurs » la fleuriste à côté de l'église de Saint-Etienne de Crossey.

MPT

Le yoga Iyengar

Le yoga Iyengar est le yoga le plus pratiqué dans le monde.

Le yoga Iyengar se caractérise par la pratique de postures (asanas) et de la respiration (pranayama). Rigueur, intensité, et précision permettent de développer un meilleur équilibre physique et mental.

L'enseignement est progressif et adapté aux capacités physiques de chacun, grâce à des supports (briques, sangles, couvertures...).

**Des cours sont proposés au sein de la MPT :
renseignez-vous !**

Ou bien contactez :

Patricia Perchaud :
06 12 10 67 81

**Concentration, stabilité,
force mentale, corps agile et puissant...**

LES POMMES DAUPHINES

Théâtre : stage d'impro adultes / ados

Samedi 14 et dimanche 15 mars 2015

de 10 h à 17 h à la salle des fêtes.

« Les Pommes Dauphines » (troupe de théâtre amateur de Saint-Etienne de Crossey) organisent un stage d'impro pour adultes et ados, animé par Alain FERT, comédien professionnel de la Ligue 1Pro38 à Grenoble.

L'approche du jeu théâtral permet aux stagiaires :

- d'appréhender d'autres facettes de leur personnalité,
- de peaufiner leur capacité d'écoute,
- de découvrir le jeu théâtral selon des techniques largement éprouvées,
- de développer et consolider leur confiance en eux.

Tarif pour le week-end : 80 € (repas tiré du sac).

Pour une inscription ou tout autre renseignement, vous pouvez contacter :

**Isabelle Hure - 181 chemin du Bouillat
38960 Saint-Etienne de Crossey**

06 07 34 05 00

isabelle.hure@cegetel.net

Versement par chèque à l'ordre des Pommes Dauphines (ou en espèces)

Tenue décontractée conseillée.

Attention le nombre de places est limité !



Le loto du tennis club de Crossey - crédit photo : tennis club de Crossey.

ZÉBULONS

Vente de chocolats de Pâques - fabrication artisanale*
La crèche Multi-Accueil « Les Zébulons » reconduit sa **vente de chocolats de grande qualité avec l'Artisan Chocolatier Pâtissier Gaudillot de Voiron.**

La livraison aura lieu jeudi 2 avril 2015 à la crèche à partir de 16 h 30. Bon de commande à retourner avant jeudi 12 mars et disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.

*Au choix livré dans un sachet prêt à offrir.

TENNIS CLUB CROSSEY

À l'automne, une dizaine d'équipes du club étaient engagées au sein des différents championnats. A remarquer les performances de l'équipe 1 des 13/14 ans (2^e division) qui sort des poules et s'incline en demi-finale, ainsi que celle des 17/18 ans (4^e division) qui s'inclinera, elle, en quart de finale.

Notre assemblée générale s'est tenue en fin d'année.

Le bilan est positif. L'équilibre de nos comptes est dû au succès que notre école de tennis rencontre (nombre de licenciés chez les jeunes), ainsi qu'à la réussite rencontrée dans l'ensemble de nos manifestations sportives et festives.

Notre concours de belote qui s'est déroulée le samedi 10 janvier 2015 a battu tous les records. 3 jours après les événements dramatiques de Paris, l'ensemble des organisateurs ont tenu à témoigner leurs émotions et leurs solidarités, en allumant une bougie pendant le déroulement du concours.

Au printemps, l'ensemble de la section compétition du Tennis

Club de Crossey va se remettre à l'ouvrage.

Cette année, une dizaine d'équipes vont défendre les couleurs de notre club. Le challenge sportif est relevé pour tous les niveaux.

Les phases de poules se disputent tous les dimanches du mois de mars. Les différentes rencontrent

seront annoncées dans l'agenda du site internet de la mairie mais aussi sur la page facebook du club (tennis club crossey) que nous avons le plaisir d'ouvrir. Ainsi, vous ne manquez rien de l'évolution de nos équipes et de la vie du club.

Assemblée générale

le 25 mars 2015
à 20h30 à l'AEJ

Bilan & perspectives
> Jeu interactif
> Vidéo « Happy »

Benevole en immersion

Plongez dans le grand bain d'un monde éducatif



Pratiquez le lombricompostage !

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets visant à réduire de 7% les quantités de déchets produites sur le territoire, le **Pays Voironnais met à disposition des lombricomposteurs au tarif préférentiel de 25 €.**

Le lombricompostage permet de transformer, grâce à des vers, les déchets de cuisine, telles que les épluchures, en lombricompost et de produire un engrais liquide.

Conditions d'acquisition d'un lombricomposteur :

être habitant du Pays Voironnais et présenter un justificatif de domicile. Paiement de la somme de 25 € en chèque ou espèce uniquement.

Pour vous lancer, participer à l'une des sessions d'initiation à cette technique au Site Écologique de La Buisse (RD 1075) **lundi 16 mars de 17h à 18h30.**

A l'issu de votre session, vous pourrez ensuite vous procurer votre lombricomposteur.

Attention, inscription obligatoire au : 04 76 55 02 66 (standard du site écologique de La Buisse).

Agenda 21

Appel à candidatures

Vous souhaitez vous investir et participer à la démarche de développement durable de votre territoire ? **Alors n'hésitez plus, rejoignez le Comité d'animation de l'Agenda 21.** L'objectif : travailler avec d'autres habitants, mais aussi des entreprises, des associations et des élus à l'évolution de notre cadre de vie.

Les candidats s'engagent à participer à trois réunions annuelles (18h-20h30) sur les 2 ans à venir.

Avant le 15 avril, pour être candidat s'adresser à :

solen.bel-latour@paysvoironnais.com

ou Communauté du Pays Voironnais, service environnement, 40 rue Mainssieux CS 80363, 38516 Voiron Cedex.

Aides à domicile

Créée par le Pays Voironnais, pour répondre aux attentes des habitants, Aides à domicile soulage votre quotidien : ménage, repassage, courses, préparation de repas, gardes de nuits, aide la personne, garde d'enfant et soutien scolaire.

Selon les prestations, Aides à domicile propose un service 7j/7 et 24h/24.

Des déductions d'impôts sont possibles à hauteur de 50% des sommes engagées et la CAF peut financer une partie des interventions dans le cadre de la Prestation d'Accueil Jeunes Enfants.

Pour vous simplifier la vie, c'est l'équipe de l'association qui sélectionne la per-

sonne qualifiée, s'occupe de toutes les démarches administratives et assure le suivi des interventions. En cas d'absence de votre salarié, Aides à domicile s'engage à le remplacer pour un service garanti.

Pour joindre Aides à domicile :

04 76 32 74 70

Accueil :

740 bd du Guillon - 38500 Coublevie du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Croqu'arts
6^e Méli-Mélo de pinceaux

Rencontre
des peintres amateurs
de la Haute-Morge

16 et 17 mai 2015 salle
des fêtes de Saint-Aupre

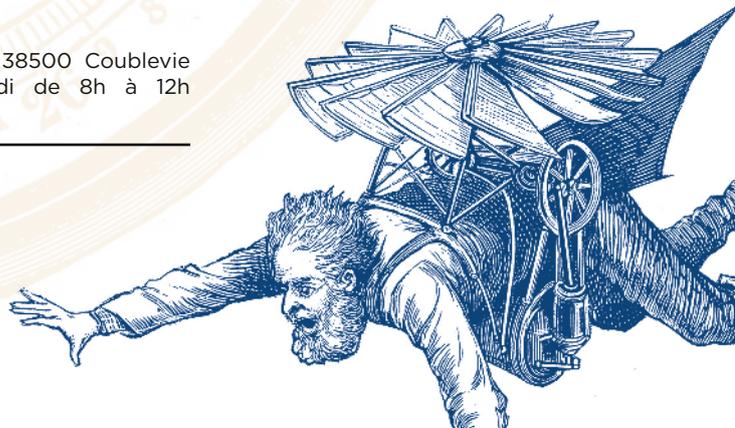
Le thème de cette année :
« du coq à l'âne »
(ou le monde animal)

Nous invitons tous les peintres amateurs domiciliés sur les communes de Saint-Aupre, Saint-Etienne de Crossey, Saint Nicolas de Macherin et Miribel les Echelles, à participer à cette exposition en compagnie des membres de l'association Croqu'arts.

Pour se faire connaître, nous les invitons à déposer en Mairie de Saint-Aupre ou envoyer à l'adresse suivante : **Croqu'arts, Mairie, route de Champtoraz, 38960 Saint-Aupre,** avant le 18 avril 2015 (date limite impérative), un bulletin réponse disponible en mairie ou à s'inscrire par mail aux adresses ci-dessous :

croquart38960@gmail.com
Evelyne Billion Grand
tél. 04 76 55 31 14
evelyne.billiongrand@orange.fr
Christian Argoud
tél. 04 76 06 05 69
christian.argoud@orange.fr

Un règlement et une fiche de participation seront remis aux artistes après inscription. Un droit d'inscription de 5 € sera demandé aux artistes non domiciliés sur Saint-Aupre et non adhérents à Croqu'arts.





Infos pratiques

Écoles

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
8h30 à 11h30

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h30 à 15h45

École maternelle :
04 76 06 06 76

École élémentaire :
04 76 06 05 57



Cantine - Garderie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
7h30 à 8h30 - 11h30 à 13h30 -
15h45 à 18h15

Mercredi : 7h30 à 8h30 - 11h30 à
12h30

04 76 06 09 96

Crèche

04 76 55 33 84

direction.les.zebulons@live.fr

Relais des assistantes maternelles

04 76 07 86 92

ramilenvol@orange.fr

Gymnase

04 76 93 06 61

gymnase@crossey.org

Maison médicale Les platanes

Médecins :
04 76 06 02 13

Kinésithérapeute :
04 76 55 33 27

Dentiste :
04 76 55 37 39

Infirmiers :
06 86 27 79 69

Orthophoniste :
04 76 06 03 20

Podologue :
06 61 23 23 32

Ostéopathe :
06 75 79 51 45



Gendarmerie Voiron

Lundi : 8h à 12h et **Vendredi :** 14h à 18h

04 76 05 01 83 ou le 17

Site de pré-plainte :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

AEJ : centre de loisirs

04 76 93 42 31

aej.crossey@laposte.net

Pays Voironnais

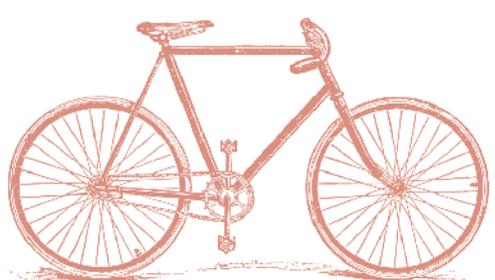
Services à la personne : 04 76 32 74 30

Collecte des déchets : 04 76 66 18 15

Services des eaux : 04 76 67 60 10

Service assainissement : 04 76 93 17 05

Transports gare routière : 04 76 05 03 47



MARCHÉ TOUS LES JEUDIS à Crossey

(devant la mairie) de 13h30 à 19h : fruits & légumes, viandes, pizzas, pain, oeufs, confiture, produits laitiers, pâtisseries orientales, couscous et marchands occasionnels.

MARS

Samedi 14 et dimanche 15

Pommes Dauphines : Théâtre : Stage d'impro de 10h à 17h à la salle des fêtes.

Jeudi 19

Anciens combattants :

Cérémonie au monument aux morts à 10h30.

Saison Culturelle :

Concert «Alors, tu chanteras...» à 20h30 à la salle des fêtes.

Samedi 21

Saint Nicolas de Macherin : Arzimut :

Atelier danse parents / enfants de 10h30 à 12h à la salle socio-culturelle.

Dimanche 22

Elections départementales à la salle des fêtes.

Mardi 24

La Stéphanelle : Concert Chœur de Crimée à 20h30 à l'église.

Mercredi 25

AEJ : Assemblée générale à 20h30 à l'AEJ.

Dimanche 29

Elections départementales à la salle des fêtes.

Amicale des sapeurs-pompiers :

Matinée diots / frites à 9h à la caserne.

AVRIL

Jeudi 2

Saison Culturelle :

Concert « SAM'M » à 20h30 à la salle de fêtes.

Dynamique gym : Assemblée générale à 19h à la salle du Conseil.

Vendredi 3

Rencontre dédicace avec Alain Graz et Claude Rouge à 18h à la bibliothèque.

Ski club crossey : Fête du ski club à la salle des fêtes.

Vendredi 10

Pot des nouveaux arrivants à 18h30 à la salle du Conseil.

Samedi 11

Saison Culturelle :

Cirque « Matamore » à 19h30 à la MC2 de Grenoble.

Vendredi 17

Saison Culturelle :

Cirque « Matamore » à 20h30 à la MC2 de Grenoble.

Infos pratiques

MAIRIE

Lundi, mardi : 13h30 à 18h

Mercredi, samedi : 9h à 12h

Jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h

Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 16h

Tél : 04 76 06 00 11

Fax : 04 76 06 00 73

accueil@crossey.org

URBANISME

Mardi : 14h à 16h30

Jeudi : 8h30 à 12h - 14h à 16h30

Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 16h

urbanisme@crossey.org

BIBLIOTHÈQUE

Lundi, samedi : 17h à 19h

04 76 06 00 96

Mercredi, jeudi : 15h à 19h

bibliotheque@crossey.org

PHARMACIE DE GARDE :

3915

PHARMACIE DE CROSSEY :

04 76 06 02 09

Déchèteries

Saint Nicolas de Macherin

Lundi, mercredi, vendredi :

14h à 18h30

Samedi : 9h à 12h - 13h30 à 18h

Coublevie

Lundi au vendredi : 14h à 18h30

Samedi : 9h à 12h - 13h30 à 18h

La Buisse

Lundi au vendredi :

9h à 12h - 14h à 18h30

Samedi : 9h à 12h - 13h30 à 18h

Permanences

Architecte conseil

M Durand sur rendez-vous avec le service urbanisme :

04 76 06 00 11

Assistante sociale

centre social de Voiron :

04 76 66 13 34

Maison du département (Coublevie)

service du Conseil général :

04 76 65 64 17

Permanence ADPAH

04 76 32 74 30

N'oubliez pas !

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars !

Bureau de vote de Crossey ouvert de 8h à 18h.

